

126	UTBM service communication	L'Est Républicain	7 avril 2013
		Couronne belfortaine	Plan local d'urbanisme - commune de Sevenans - économie

Sevenans Le PLU adopté



■ Le maire Didier Pernet présente le PLU, qui vient d'être adopté par le conseil municipal.

Lancé en novembre 2008, le PLU (Plan local d'urbanisme) de Sevenans a été approuvé par le conseil municipal le 20 mars. « Notre POS datait de 1994 », explique Didier Pernet maire de la commune. « Nous devons faire quelque chose pour les vingt années à venir... ». Ce document épais de 371 pages, consultable dès à présent en mairie, servira désormais de référence pour tout sujet concernant l'urbanisme du village : « C'est le document qui servira désormais de cadre juridique et qui va s'appliquer pour tout ce qui est aménagement, travaux et construction » dit M. Pernet.

Un travail long, qui aura nécessité un peu plus de quatre années de travail pour le comité de pilotage mené par le maire de la commune. « Nous avons travaillé avec le cabinet Pragma de Strasbourg ».

De nombreuses réunions puis une enquête publique ont permis de mettre en lumière quelques grandes lignes : « Le projet d'aménagement et de développement durable envisage une croissance démographique raisonnable à

160 habitants d'ici 2032, soit 980 habitants », explique Didier Pernet. Cela implique la construction de 130 logements d'ici 20 ans dont au moins 60 % à destination des 20-40 ans. Le besoin de foncier s'établit à 7.3ha d'ici 2032 dont 4.7 ha à l'horizon 2022. Le PADD (Plan aménagement et de développement durable) ne se résume pas qu'à l'aspect foncier et bâti mais il prend en compte le tissu économique, tertiaire et agricole, l'UTBM, le choix d'une offre d'éco-mobilité (bus, train, piste cyclable, voie pédestre...) le respect de la biodiversité, l'encouragement pour un bâti aux normes BCE...

Après avoir pris en compte les remarques formulées par l'État et le commissaire enquêteur, le document a reçu le 24 mai 2012 un avis favorable du Scot puis du commissaire enquêteur le 10 décembre 2012. « Ca ne bouleverse pas foncièrement la vie des gens », explique Didier Pernet. « Il y a une logique : on garde une cohérence par rapport au POS sauf bien sûr pour tout ce qui est imposé par les lois du Grenelle... ».